NATIONS UNIES



Distr. GENERALE

TRANS/WP.15/AC.1/95 21 juin 2004

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses

<u>Réunion commune de la Commission de sécurité du RID</u> et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

(Genève, 13-17 septembre 2004)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SESSION */

qui s'ouvrira le lundi 13 septembre 2004 à 10 h 00 au Palais des Nations, Genève

IMPORTANT

Compte tenu des nouvelles mesures de sûreté concernant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées d'informer le secrétariat (Division des transports de la CEE) de leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations sera réservé aux porteurs d'une carte d'identité qui sera délivrée par la Section de la Sécurité et de la Sûreté à la Villa Les Feuillantines, 13 Avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Chaque participant annoncé sur la liste des membres de la délégation est prié de remplir à l'avance le formulaire d'enregistrement figurant à l'avant-dernière page et de le transmettre par fax (41 22 917 00 39) ou par courrier électronique (mireille.chavet@unece.org) au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session.

^{*/} Voir la lettre A 81-02/501.2004 de l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI).

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Questions en suspens
- 3. Harmonisation avec le Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses de l'ONU
- 4. Harmonisation des dispositions en matière de documentation
- 5. Nouvelles propositions d'amendements au RID/ADR/ADN
- 6. Normes
- 7. Citernes
- 8. Approche rationalisée pour le transport de matières solides en vrac
- 9. Questions diverses
- 10. Adoption du rapport

* * * NOTES EXPLICATIVES

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session d'automne 2003 tenue à Genève du 1 au 10 septembre 2003 et à Bonn du 13 au 17 octobre 2003 (TRANS/WP.15/AC.1/94-OCTI/RID/GT-III/2003-B et additifs).

Il convient de rappeler les points suivants :

- a) A sa dernière session de 2003, la Réunion commune a réélu M. C. Pfauvadel (France) et M. H. Rein (Allemagne) respectivement Président et Vice-Président pour 2004;
- b) Les documents de la CEE-ONU (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'OCTI en langue allemande sous la cote OCTI/RID/GT-III/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents;
- c) La documentation sera disponible sur le site web de la CEE-ONU (www.unece.org/trans/danger/danger.htm) en anglais, français et russe;

- d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse parallèlement pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 7), après examen de ce point en session plénière.
- e) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les documents relatifs aux normes (point 6), conformément au mandat que la Réunion commune décidera (voir TRANS/WP.15/AC.1/88-OCTI/RID/GT-III/2002-A, par. 94 et 95).

2. QUESTIONS EN SUSPENS

TRANS/WP.15/AC.1/2003/41 (Espagne)	Définition des obligations de sécurité des déchargeurs
TRANS/WP.15/AC.1/2003/42 (Espagne)	Déclaration des événements impliquant des marchandises dangereuses
TRANS/WP.15/AC.1/2003/44 (Allemagne)	Nos ONU 1372, 1387, 1856, 1857 et 3360
TRANS/WP.15/AC.1/2003/48 (Allemagne)	Emballage en commun de marchandises de la classe 1 selon la section 4.1.10
TRANS/WP.15/AC.1/2003/54 (Allemagne)	Chargement en commun de peroxydes organiques avec ou sans etiquette de risque subsidiaire selon le modele 1
TRANS/WP.15/AC.1/2003/55 (Allemagne)	Chargement en commun de matières autoréactives de la classe 4.1 et d'autres matières de la classe 4.1
TRANS/WP.15/AC.1/2003/59 (Belgique)	Disposition spéciale d'emballage PP6
TRANS/WP.15/AC.1/2003/62 (Suisse et Allemagne)	Transport de matières des Nos ONU 3097, 3100, 3121, 3127, 3132, 3133, 3135 et 3137 présentant des combinaisons des risques des classes 4
	et 5.1, respectivement des classes 4.3 avec 4.1 et 4.3 avec 4.2
TRANS/WP.15/AC.1/2003/70 (Belgique)	Dispositions en matière de chargement, déchargement et manutention. Section 7.5.1
TRANS/WP.15/AC.1/2003/71 (OCTI)	Chapitre 1.9 : restrictions de transport pour les autorités compétentes
TRANS/WP.15/AC.1/2003/73 (Espagne)	Instruction d'emballage P800

3. HARMONISATION AVEC LE RÈGLEMENT TYPE POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES DE L'ONU

TRANS/WP.15/AC.1/2003/40 (Autriche) Corrosivité des matières solides

groupe d'emballage III, pour l'acier et

l'aluminium

TRANS/WP.15/AC.1/2004/6 (AISE) Quantités limitées pour le No ONU 1791

4. HARMONISATION DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION

A la session d'automne, faute de temps pour examiner les rapportsdu Groupe de travail sur le document de transport (documents informels INF.11 et INF.38), la Réunion commune a estimé que le Groupe de travail devrait continuer ses travaux, présenter un nouveau rapport et des propositions d'amendement sur la base des conclusions (TRANS/WP.15/AC.1/94, par. 100). Aucune nouvelle proposition n'a été soumise.

5. NOUVELLES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AU RID/ADR/ADN

TRANS/WP.15/AC.1/2004/26 (Danemark)

TRANS/WP.15/AC.1/2004/7 (Allemagne) TRANS/WP.15/AC.1/2004/8 (Allemagne) Nouvelles obligations pour le chargeur et le destinataire TRANS/WP.15/AC.1/2004/9 (UIC) TRANS/WP.15/AC.1/2004/10 (UIC) TRANS/WP.15/AC.1/2004/13 (CEFIC) TRANS/WP.15/AC.1/2004/17 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/17 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/18 (Autriche) TRANS/WP.15/AC.1/2004/19 (Pays-Bas) (et document informel INF.4) TRANS/WP.15/AC.1/2004/21 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/22 (Suède) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/25 (EBRA) Piles au lithium usagées.	TRANS/WP.15/AC.1/2004/4 (Allemagne)	Transport de produits pharmaceutiques prêts à l'emploi
TRANS/WP.15/AC.1/2004/9 (UIC) TRANS/WP.15/AC.1/2004/10 (UIC) TRANS/WP.15/AC.1/2004/13 (CEFIC) TRANS/WP.15/AC.1/2004/17 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/17 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/18 (Autriche) TRANS/WP.15/AC.1/2004/19 (Pays-Bas) (et document informel INF.4) TRANS/WP.15/AC.1/2004/21 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/22 (Suède) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA)	TRANS/WP.15/AC.1/2004/7 (Allemagne)	Exemption des extincteurs
TRANS/WP.15/AC.1/2004/10 (UIC) TRANS/WP.15/AC.1/2004/13 (CEFIC) TRANS/WP.15/AC.1/2004/17 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/17 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/18 (Autriche) TRANS/WP.15/AC.1/2004/19 (Pays-Bas) (et document informel INF.4) TRANS/WP.15/AC.1/2004/21 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/21 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/22 (Suède) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) Retrait de la disposition spéciale 617 du chapitre 3.3: Dispositions spéciales LQ4 et LQ5: Note de bas de page Dispositions pour les emballages vides non nettoyés Compatibilité chimique des emballages en plastique Chapitre 6.2 Exemptions relatives à la nature de l'opération de transport (1.1.3.1 (a)) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) Retrait de la disposition spéciale 617 du chapitre 3.3	TRANS/WP.15/AC.1/2004/8 (Allemagne)	
TRANS/WP.15/AC.1/2004/13 (CEFIC) TRANS/WP.15/AC.1/2004/17 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/17 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/18 (Autriche) TRANS/WP.15/AC.1/2004/19 (Pays-Bas) (et document informel INF.4) TRANS/WP.15/AC.1/2004/21 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/22 (Suède) TRANS/WP.15/AC.1/2004/22 (Suède) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) Retrait de la disposition spéciale 617 du chapitre 3.3	TRANS/WP.15/AC.1/2004/9 (UIC)	Chapitre 5.4: Documentation
TRANS/WP.15/AC.1/2004/17 (EIGA) Dispositions pour les emballages vides non nettoyés TRANS/WP.15/AC.1/2004/18 (Autriche) Moyens de rétention vides non nettoyés Compatibilité chimique des emballages en plastique TRANS/WP.15/AC.1/2004/21 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/22 (Suède) TRANS/WP.15/AC.1/2004/22 (Suède) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) Retrait de la disposition spéciale 617 du chapitre 3.3	TRANS/WP.15/AC.1/2004/10 (UIC)	Chapitre 3.3 : Dispositions spéciales
TRANS/WP.15/AC.1/2004/18 (Autriche) TRANS/WP.15/AC.1/2004/19 (Pays-Bas) (et document informel INF.4) TRANS/WP.15/AC.1/2004/21 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/22 (Suède) TRANS/WP.15/AC.1/2004/22 (Suède) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) Retrait de la disposition spéciale 617 du chapitre 3.3	TRANS/WP.15/AC.1/2004/13 (CEFIC)	LQ4 et LQ5: Note de bas de page
TRANS/WP.15/AC.1/2004/19 (Pays-Bas) (et document informel INF.4) TRANS/WP.15/AC.1/2004/21 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/22 (Suède) TRANS/WP.15/AC.1/2004/22 (Suède) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) Retrait de la disposition spéciale 617 du chapitre 3.3	TRANS/WP.15/AC.1/2004/17 (EIGA)	1 1
(et document informel INF.4) en plastique TRANS/WP.15/AC.1/2004/21 (EIGA) Chapitre 6.2 TRANS/WP.15/AC.1/2004/22 (Suède) Exemptions relatives à la nature de l'opération de transport (1.1.3.1 (a)) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) Retrait de la disposition spéciale 617 du chapitre 3.3	TRANS/WP.15/AC.1/2004/18 (Autriche)	Moyens de rétention vides non nettoyés
TRANS/WP.15/AC.1/2004/21 (EIGA) TRANS/WP.15/AC.1/2004/22 (Suède) TRANS/WP.15/AC.1/2004/22 (Suède) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) Chapitre 6.2 Exemptions relatives à la nature de l'opération de transport (1.1.3.1 (a)) Retrait de la disposition spéciale 617 du chapitre 3.3	TRANS/WP.15/AC.1/2004/19 (Pays-Bas)	
TRANS/WP.15/AC.1/2004/22 (Suède) Exemptions relatives à la nature de l'opération de transport (1.1.3.1 (a)) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) Retrait de la disposition spéciale 617 du chapitre 3.3	(et document informel INF.4)	en plastique
1'opération de transport (1.1.3.1 (a)) TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA) Retrait de la disposition spéciale 617 du chapitre 3.3	TRANS/WP.15/AC.1/2004/21 (EIGA)	Chapitre 6.2
chapitre 3.3	TRANS/WP.15/AC.1/2004/22 (Suède)	•
TRANS/WP.15/AC.1/2004/25 (EBRA) Piles au lithium usagées.	TRANS/WP.15/AC.1/2004/23 (FIATA)	1 1
	TRANS/WP.15/AC.1/2004/25 (EBRA)	Piles au lithium usagées.

Chapitre 5.3

6. NORMES

Aucun document n'a été soumis sous ce point de l'ordre du jour.

7. CITERNES

Rapport du groupe de travail sur les citernes
Dispositifs de protection contre la propagation de la flamme sur les soupapes de dépression
6.8.2.2.4 et 6.8.2.2.2
6.8.2.2.2, précision des exigences pour l'équipement des citernes
Chapitre 1.2, Sections 4.3.2 et 6.8.2: Tenue d'un dossier d'épreuve de citerne
Codes-citernes pour la classe 3
Hiérarchie des citernes
Obligations du remplisseur
Remplissage des citernes
Transport de solides dans des citernes pour liquides
Application des dispositions spéciales (6.8.4).

8. APPROCHE RATIONALISÉE POUR LE TRANSPORT DE MATIÈRES SOLIDES EN VRAC

Aucun document n'a été soumis sous ce point.

9. QUESTIONS DIVERSES

TRANS/WP.15/AC.1/2004/14 (Pays-Bas)
Relation entre la classification et (et document informel INF.3)
les conditions de transport

10. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.



OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

	FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT Date:
Titre de la réunion	Date.
Délégation/Participant de (pays, organisation ou age	ence)
Participant: Nom M. □ Mme □ Melle □	Prénom
Turtierpaint. Tvoiri	Tellom
Catégorie de participation	Observatory (angeriaction)
Chef de la délégation □ Membre de la délégation □	Observateur (organisation)
Observateur (pays)	Autre
	oation du / au
du	au
Dans quelle langue préférez-vous recevoir les docum	nents
Anglais □ Francais □	Russe
Occupation officielle: No de passepo	rt : Valable jusqu'au :
rvo de passepo.	valable jusqu'au .
No de téléphone officiel : No de s	télécopieur (Fax) : Adresse E-mail :
Adresse officielle permanente :	
Adresse à Genève :	
Accompagné par son conjoint Oui	Non
Nom du conjoint	Prénom
A remplir lors de la délivrance de la carte d'identité	Réservé au Service de sécurité
Signature du participant :	7
Signature du conjoint :	No de la carte délivrée:
Date :	Initiales du fonctionnaire:

